



Mr et Mme Richard Jezanne  
Mr et Mme Michel Heutschmann  
- 0996.338.1930 Reventem  
- 0996.338.7290 (7<sup>me</sup>)

Residence : 0476.94.95.98 (Kunnen)  
Convention exclusive de recherche d'un acquéreur (spéciale mandat pour VEP.)

Les soussignés : Mr et Mme Richard Jezanne et Mme Heutschmann  
Habitant à : 110 Avenue Henri Conscience 41 à 1140 Evere  
Tel privé : 02.86.72.90

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : 110 Avenue Henri Conscience 41 à 1140 Evere (rue + commune) N° 83

Le prix de vente s'élève à : 115.000,- € (cent vingt mille euros)  
Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à : 112.000,- € (cent vingt mille euros)

Nous autorisons CENTURY 21 Ever One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission forfaitaire de : 15% de la vente.

Sera versée à CENTURY 21 Ever One, cette commission est due dès la conclusion de la vente ; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître (Signature) Mandaté dans le cadre des présentes afin de constituer le dossier administratif en vue de la vente (RU, IBGE,...)

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit : du 11.03.2018 au 10.09.2018

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Ever One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever One communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever One et de lui verser les honoraires convenus.

Fait en double exemplaire à : (Signature) le 11.03.2018

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.

Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

CENTURY 21 Ever One

Ge me porte fort par du bleu et bleu



## DOCUMENTS NECESSAIRES A LA VENTE :

Carte d'identité : *of le*

Titre de propriété : *Affantone*

Acte de succession : *Affantone*

Certificat de performance énergétique et certificat électrique : *Affantone*

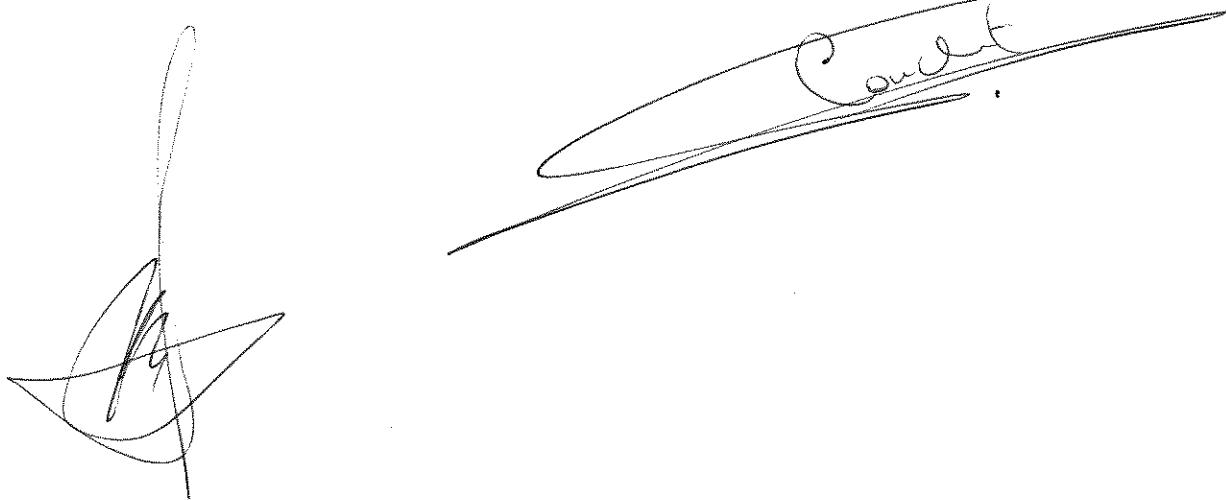
Revenu cadastral et précompte immobilier : *Affantone*

Appartement : *Affantone*

Acte de base : *Affantone*

Signature du/des propriétaire(s) :

*By C21 Ever One seduise de la facture le jas de l'acte authentique de vente les honoraires pris par le vendeur pour le PEB et le contrôle électrique.*

Two handwritten signatures are present. One signature, located on the left, is a stylized, cursive "Affantone". Another signature, located on the right, is a cursive "Coutet".